

Le Maire,

Indique à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'installation des différentes commissions, des administrés ont manifesté leur volonté de participer à la vie locale notamment aux travaux du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, il est possible de constituer une Commission Consultative Communale qui aura pour objet le développement et l'aménagement de notre territoire dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

Cette Commission Consultative, associée aux membres élus du Comité Urbanisme et Environnement, membres de droit, se réunira sur initiative du Maire, Président de Droit ou du Vice-Président, Adjoint Délégué à l'Urbanisme, suivant une périodicité qui variera selon les nécessités des étapes d'élaboration du P.L.U.

La durée de cette Commission ne saurait dépasser l'actuel mandat et prendra automatiquement fin à l'issue de ce dernier.

Les membres proposés sont :

- *Claudine* *BLIGOUX*
- *Marie-Laure* *BOFFARD*
- *Josette* *BUREAU*
- *Bernard* *CHARDES*
- *Patrick* *AMBROSINO*
- *Stéphane* *BARRET*
- *Daniel* *BORTOLUZZI*
- *Robert* *BOUCHARD*
- *Jean* *COTTA*
- *Richard* *IVEZIC*
- *Philippe* *MICHELIS*
- *Michel* *NAPOLITANO*
- *Frédéric* *REYTER*
- *Raymond* *ROBINI*
- *Jean-Luc* *SIMON*
- *Richard* *VASSEUR.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Décide de la création d'une Commission Consultative Communale et désigne les membres indiqués ci-dessus pour faire partie de la dite Commission.